



ESAT-ESSOR LES SABLONS

ESAT : Changement d'horaire de travail

La suppression d'un 1/4 d'heure chaque jour fait perdre 6,5 Repos compensateurs aux agents. Le directeur et ses cadres pensent que le maintien de ce 1/4 d'heure est injustifié et explique la raison de cette modification par la mise en place du logiciel GESTOR inadapté à tous les horaires de travail.

Pour la CGT, sans l'avis du CHSCT et avec l'avis défavorable du CTE de Janvier 2010, cela ne doit pas être imposé aux agents sans négociation. Nous déplorons qu'il ne soit plus question de l'importance du travail d'accueil et de préparation effectué le matin.

Les agents devront effectuer le même volume de travail avec moins de temps. Par conséquent l'accompagnement socio-éducatif des travailleurs de l'ESAT sera évidemment dégradé, ainsi que les conditions de travail.

La direction parle d'intérêt personnel pour les agents et n'accepte pas le terme de conditions de travail. C'est inquiétant!

Si aujourd'hui, sur un sujet aussi important la direction ne négocie pas, que peut-on espérer dans l'avenir?

La Prime 1ere Catégorie pour l'ESSOR et Sablons !

Le directeur de l'ESAT considère que cette prime ne peut pas être attribuée aux agents du secteur médico-social car selon la direction, la loi sur les indemnités pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants ne s'appliquerait qu'à l'hôpital et non aux structures médico-sociales.

Quel paradoxe : après avoir argumenté la suppression d'un 1/4 d'heure pour respecter l'équité entre les agents de Laborit, on nous explique maintenant le contraire !?! Vive l'équité à géométrie variable.

La CGT réaffirme que les agents des Sablons et de l'ESAT ESSOR peuvent percevoir cette prime et nous avons ré-interpeller la Direction lors d'un CTE pour avoir une réponse du ministère. Nous invitons l'ensemble des agents et la direction à relire l'arrêté du 18 mars 1981(cf annexe au verso) qui ouvre le droit à cette prime aux agents relevant de la fonction publique hospitalière.

La réalité est que les agents de l'ESSOR accueillent de nombreux résidents ou patients de l'hôpital (par ex. HJ de jour Schumann) et que les agents sont aussi en contact de produits et outils dangereux.

Deux raisons pour bénéficier de cette prime qui s'applique aussi aux agents des structures médico-sociales.

Nous déplorons ce manque de considération à l'égard de ces agents...

La CGT reste mobilisée sur cette prime pour l'ESAT ESSOR et les SABLONS !

Art.8 Indemnités pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants :

Des indemnités spécifiques sont allouées aux agents chargés d'effectuer des travaux pour l'exécution desquels des risques ou des inconvénients subsistent malgré les précautions prises et les mesures de protection adoptées.

Liste des risques pour lesquelles la prime 1ere catégorie doit être accordée :

Affectation dans les services d'admission des malades mentaux

Affectation dans les services des malades agités et difficiles des hôpitaux psychiatriques

Utilisation de tours et perceuses

Travaux d'affûtage

Manipulations et travaux sur installations électriques haute et basse tension

Travaux sur toitures ou marquises

Travaux sur plates-formes suspendues ou échelles appuyées à des câbles porteurs

Travaux d'élagage d'arbres effectués à une hauteur supérieure à 6 mètres

Utilisation de scies à ruban, toupies raboteuses et dégauchisseuses

Emploi de produits toxiques pour le traitement anti-parasitaire des végétaux

Peinture ou vernissage au pistolet

Utilisation de solvants tels que tétrachlorure de carbone et trichloréthylène

Soudure à l'arc

Utilisation de brise-béton ou de marteau perforateur

Utilisation en local clos de produits tels que le chlore ou l'ammoniaque

Travaux en permanence en sous-sol

Nettoyage ou réparation d'égouts dont l'exiguïté ne permet pas la station debout

Travaux en salle de congélation d'abattoir

Travaux sur poteaux et pylônes effectués à une hauteur supérieure à 6 mètres

Travaux en façade d'immeubles effectués à une hauteur supérieure à 6 mètres

Affectation dans les services d'électroradiologie ou de radiothérapie

Affectation dans les quartiers de sûreté des hôpitaux psychiatriques

Travaux exécutés à l'aide d'une corde à noeuds

Nettoyage ou réparation d'égouts dont les dimensions permettent la station debout